



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE  
EUROSYSTEME

# Communiqué de presse

23 mars 2023

## La BCE commence à publier des informations concernant l'impact climatique de ses portefeuilles en vue de l'alignement sur l'Accord de Paris

- Les premières déclarations d'informations en matière de climat montrent que les portefeuilles de titres du secteur des entreprises de l'Eurosystème et les portefeuilles autres que ceux détenus à des fins de politique monétaire de la BCE sont sur la voie de la décarbonation
- Ces déclarations reflètent l'effort mené à l'échelle de l'Eurosystème pour accroître la transparence
- L'Eurosystème publiera des informations en matière de climat sur davantage de portefeuilles

La Banque centrale européenne (BCE) publie ce jour ses premières déclarations financières relatives au climat (*climate-related financial disclosures*), qui fournissent des informations sur l'empreinte carbone et l'exposition aux risques climatiques de ses portefeuilles, ainsi que sur la gouvernance, la stratégie et la gestion des risques en matière de climat.

Présentées dans deux rapports, ces déclarations couvrent les [titres d'entreprise détenus par l'Eurosystème](#) dans le cadre du programme d'achats de titres du secteur des entreprises (CSPP) et du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (PEPP), ainsi que les [portefeuilles libellés en euros autres que ceux détenus à des fins de politique monétaire de la BCE](#), y compris son portefeuille de fonds propres et le fonds de pension de son personnel.

« Ces déclarations d'informations constituent une nouvelle pièce du puzzle dans nos efforts pour contribuer à la lutte contre le changement climatique », a déclaré Christine Lagarde, présidente de la BCE. « Elles nous donnent une vision claire des progrès accomplis en matière de décarbonation de

### Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), site Internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

## Communiqué de presse / 23 mars 2023

La BCE commence à publier des informations concernant l'impact climatique de ses portefeuilles en vue de l'alignement sur l'Accord de Paris

nos portefeuilles et, avec le temps, elles nous aideront à suivre la voie la plus efficace pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. »

Les déclarations d'informations montrent que les obligations d'entreprise détenues dans le cadre du CSPP et du PEPP sont sur la voie de la décarbonation. Bien que les émissions absolues de gaz à effets de serre des portefeuilles aient augmenté ces dernières années, car l'Eurosystème a accru ses achats de titres à des fins de politique monétaire, l'intensité carbone des émetteurs a progressivement diminué. Cette évolution s'explique en partie par le fait que les entreprises de notre portefeuille ont réduit leurs émissions pour chaque million d'euros de recettes perçues, ce qui reflète leurs efforts pour réduire fortement leurs émissions et renforcer leur efficacité carbone.

Second facteur réduisant les émissions relatives associées aux achats de titres du secteur des entreprises depuis octobre 2022, la [décision de la BCE de réorienter ses avoirs](#) vers des émetteurs présentant de bons résultats climatiques contribue à la décarbonation des portefeuilles de titres du secteur des entreprises de l'Eurosystème sur une trajectoire conforme aux objectifs de l'Accord de Paris.

Les déclarations montrent également que la BCE a réduit de plus de moitié les émissions de ses placements en obligations d'entreprise et en actions dans le fonds de pension de son personnel depuis 2019. Ces actifs sont déjà alignés sur l'Accord de Paris et les références bas carbone, avec pour résultat la réallocation des fonds vers des émetteurs à plus faible intensité carbone, ce qui place le portefeuille sur une trajectoire déterminée de décarbonation. Pour son portefeuille de fonds propres, la BCE a progressivement accru la part d'obligations vertes, la portant de 1 % en 2019 à 13 % en 2022. Ce portefeuille se composant principalement d'emprunts publics de la zone euro, sa décarbonation dépend largement des efforts des pays pour réduire leurs émissions et atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Dorénavant, la BCE publiera chaque année des informations liées au climat concernant ces portefeuilles, tout en les améliorant constamment à mesure que progressent la qualité et la disponibilité des données. Au fil du temps, elle élargira le périmètre de ses déclarations afin de couvrir d'autres portefeuilles détenus à des fins de politique monétaire, tels que ceux détenus dans le cadre du programme d'achats de titres du secteur public (PSPP), du troisième programme d'achats d'obligations sécurisées (CBPP3) et d'autres actifs acquis dans le cadre du PEPP. La BCE entend également fixer des objectifs intermédiaires de décarbonation pour son portefeuille de fonds propres et le fonds de pension de son personnel afin de tenir les objectifs de l'Accord de Paris. De même, le Conseil des gouverneurs de la BCE va envisager de fixer des objectifs comparables pour les portefeuilles de titres du secteur des entreprises.

### Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), site Internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

## Communiqué de presse / 23 mars 2023

La BCE commence à publier des informations concernant l'impact climatique de ses portefeuilles en vue de l'alignement sur l'Accord de Paris

Les déclarations d'informations de la BCE sur les portefeuilles hors politique monétaire font partie d'un [effort concerté de l'ensemble des banques centrales de l'Eurosystème](#) pour publier des déclarations financières relatives au climat concernant leurs portefeuilles hors politique monétaire libellés en euros à l'aide d'un dispositif commun définissant des exigences minimales en matière de déclaration, fondées sur les recommandations du groupe de travail sur la communication financière liée au climat (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures*). Une [page spécifique](#) sur le site internet de la BCE établira la liste des déclarations de l'ensemble des banques centrales de l'Eurosystème à mesure qu'elles seront publiées au cours des prochaines semaines.

En publiant ces déclarations, l'Eurosystème remplit l'un des principaux engagements définis dans son [plan d'action sur le changement climatique](#). À plus long terme, la BCE procédera à l'examen régulier de ses mesures climatiques afin de s'assurer, dans le cadre de son mandat, qu'elle continue de soutenir une trajectoire de décarbonation conforme aux objectifs de l'Accord de Paris et aux objectifs de neutralité climatique de l'UE.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Clara Martín Marqués](#)  
au : +49 172 379 0591.**

## Notes

- Les portefeuilles libellés en euros autres que ceux détenus à des fins de politique monétaire sont constitués d'actifs détenus par les banques centrales de l'Eurosystème qui ne sont pas liés aux opérations de politique monétaire. Ils comprennent des portefeuilles d'investissement libellés en euros et les fonds de pension du personnel gérés par les banques centrales nationales, qui sont seules responsables de leurs portefeuilles hors politique monétaire et de leurs publications d'informations financières relatives au climat.
- Le groupe de travail sur la communication financière liée au climat a été créé par le Conseil de stabilité financière pour améliorer et accroître les déclarations d'informations financières relatives au climat, en développant des recommandations sur le type d'informations que les entreprises doivent publier.

## Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), site Internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France